

## Conseils avant une expatriation ou un voyage itinérant

L'expatriation comme un voyage itinérant est pour un enfant une expérience de vie enrichissante. Elle comporte néanmoins une surexposition aux risques sanitaires surtout en milieu tropical. Cela nécessite une préparation médicale à effectuer si possible par un spécialiste en médecine des voyages. Cette préparation doit être anticipée, car pouvant nécessiter plusieurs mois.

La consultation avant le départ concerne :

### 1/ Les vaccinations (cf. fiche sur la [vaccination](#))

Comme pour tout enfant voyageur, la préparation consiste d'une part, à vérifier et **mettre à jour le calendrier vaccinal français**, et d'autre part à administrer les vaccins liés au voyage.

#### - Vaccins du calendrier français

(disponible à : « solidarites-sante.gouv calendrier des vaccinations recommandations annuelles »)

Tous les vaccins recommandés sont requis, et 2 autres vaccins sont conseillés :

- le BCG, en cas d'expatriation dans un pays à risque élevé de tuberculose, surtout chez l'enfant de moins de 5 ans.
- Le vaccin Rotavirus, chez le nourrisson de moins de 6 mois.

#### - Vaccins du voyage

(disponible à : « santepubliquefrance BEH recommandations annuelles pour les voyageurs »)

- Pour tous les résidents dans un pays à hygiène insuffisante, hépatite A.
- En fonction des pays et de l'âge, sans tenir compte des saisons : encéphalite à tique, encéphalite japonaise, méningite à méningocoque ACWY, rage, typhoïde.

### 2/ La protection contre les moustiques

Tous les conseils indiqués dans la fiche « [conseils d'hygiène et prévention](#) destinés aux parents » sont applicables à l'enfant expatrié.

**Dans la situation d'une expatriation, quelques particularités sont à souligner :**

- **Pour la moustiquaire imprégnée d'insecticide**, privilégier les moustiquaires à longue durée d'action (> 3 ans).
- **Les mesures domiciliaires** (climatisation, ventilation, diffuseurs électriques, serpentins fumigènes) sont des mesures d'appoint qui ne remplacent pas la protection personnelle (moustiquaire imprégnée, vêtement longs et imprégnés, répulsifs). Pour une expatriation, les moustiquaires de fenêtre sont un complément indispensable.
- **Les mesures péridomiciliaires** (lutte contre les gîtes larvaires) sont nécessaires et à contrôler régulièrement.

### 3/ La prévention du paludisme

Elle repose sur :

**a/ La protection antivectorielle** (protection personnelle, mesures domiciliaires et péri-domiciliaires) : elle est la base de la prévention du paludisme dans toutes les zones d'endémie. Elle doit être mise en place dès la tombée du jour jusqu'à l'aube, période d'activité de l'anophèle. La protection contre les moustiques est essentielle.

**b/ La chimioprophylaxie** (cf. ordonnance de prévention du paludisme). Dans les zones où elle est indiquée, la recommandation est une prescription pour les 3-6 premiers mois, à réévaluer à l'issue sur place par un médecin référent.

**c/ Traitement de réserve.** Il n'est pas recommandé chez l'enfant, qui en cas de fièvre devra consulter en urgence un médecin sur place. Toutefois, en cas d'expatriation ou de voyage itinérant, la prescription d'un traitement curatif d'avance (pipéraquline tétraphosphate-artémimol (Eurartésim®), artéméter-luméfántrine (Riamet®), ou atovaquone-proguanil (Malarone®) si non pris en prophylaxie, permet d'éviter le risque d'acheter sur place un médicament contrefait.

Ce traitement devra être donné à l'enfant après confirmation biologique du paludisme,

### 4/ Les autres conseils

**a/ Les autres conseils de prévention** donnés à l'enfant voyageur sont particulièrement importants chez l'expatrié (cf. fiche « conseils d'hygiène et prévention destinée aux parents ») : hygiène de l'eau et des aliments, protection solaire, éviction des bains en eau douce et de la marche pieds-nus sur des sols humides, prudence vis-à-vis des animaux ...

Les parents projetant une expatriation ou un voyage itinérant devraient se former aux gestes de premiers secours.

Chez l'adolescent, une information sur les comportements à risque (sexualité, substances psychoactives : alcool, tabac, cannabis...) est indispensable et pourra être délivrée au mieux en dialogue singulier.

**b/ En cas de maladie chronique** (asthme, diabète, drépanocytose, etc.), une consultation spécialisée avec éducation sanitaire est indispensable au moins 2 mois avant le départ.

**c/ Il faut avoir souscrit à une assistance médicale et à une assurance prenant en charge les soins sur place et un éventuel rapatriement.** Dans le cas d'une femme enceinte désirant accoucher à l'étranger, prévoir l'inscription au consulat de l'enfant à naître.

**d/ Pour les enfants expatriés, une consultation régulière** (1 ou 2 fois/an) sur place avec un médecin référent est recommandée. Elle permettra de faire le point sur l'observance de la prévention, de l'actualiser selon l'épidémiologie, de surveiller la croissance et les maladies chroniques, et d'adapter la posologie des traitements.